

AUSTRALIE

Date des élections: 18 mai 1974

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement élu en décembre 1972 et dissous 18 mois avant l'échéance normale de la législature.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement fédéral australien se compose de la Chambre des Représentants et du Sénat.

La Chambre des Représentants doit, aux termes de la Constitution, comprendre, autant que possible, deux fois plus de membres que le Sénat. Le nombre des Représentants de chacun des 6 Etats formant le Commonwealth australien est proportionnel à sa population mais ne doit pas être inférieur à 5. A l'heure actuelle, la Chambre est forte de 127 membres élus pour 3 ans.

Le Sénat, composé de 60 membres élus pour 6 ans et renouvelables par moitié tous les 3 ans, représente les 6 Etats à égalité. Toutefois, les habitants du Territoire de la capitale fédérale et du Territoire du Nord, représentés à la Chambre basse par 2 Députés, n'élisent pas de Sénateur.

Système électoral

Sont électeurs, pour la constitution de l'une ou l'autre Chambre, les sujets britanniques, de l'un ou l'autre sexe, résidant en Australie depuis 6 mois, âgés de 18 ans et inscrits sur les registres électoraux, lesquels font l'objet de révisions permanentes. Ne peuvent pas exercer le droit de vote, les malades mentaux, les traîtres, les personnes condamnées à ou purgeant une peine de prison égale ou supérieure à un an, les personnes détenant un permis de séjour temporaire aux termes de la Loi sur l'immigration de 1958-1966 et les immigrants clandestins aux termes de cette même Loi.

L'exercice du droit de vote est un devoir dont le non-accomplissement sans raison valable est sanctionné par une amende.

Sont éligibles à la Chambre des Représentants ou au Sénat, toutes les personnes remplissant les conditions requises pour être électeur et résidant en Australie depuis 3 années consécutives au moins. Nul ne peut, simultanément

ment, occuper ou briguer un siège à l'une et l'autre Chambre. En outre, ne peuvent pas être élus au Parlement, les faillis non réhabilités, les personnes ayant fait acte d'allégeance vis-à-vis d'un Etat étranger, celles exerçant une fonction publique lucrative, les pensionnés ou encore les parties à un contrat avec le Gouvernement.

Toute candidature au Parlement doit être signée par 6 électeurs et être accompagnée du dépôt de A \$200.— pour le Sénat et de A \$100.— pour la Chambre des Représentants. Cette somme est remboursée à tout candidat ayant recueilli au moins 1/10, dans le cas du Sénat, et 1/5, dans celui de la Chambre, du total ou de la moyenne, respectivement, des votes de première préférence recueillis par les candidats élus.

Les membres de la Chambre des Représentants sont élus selon un système de vote préférentiel, ou alternatif, que nous résumons brièvement:

Bien qu'il ne soit procédé qu'à un seul tour de scrutin, les Députés sont élus, à raison d'un par circonscription, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés. Pour cela, les électeurs doivent indiquer sur leur bulletin de vote un ordre de préférence entre tous les candidats briguant un même siège, en inscrivant les chiffres 1, 2, 3, etc., dans une case prévue à cet effet en face de chaque nom. Ainsi, lorsque, dans une circonscription donnée, aucun de ceux-ci ne recueille la majorité absolue des votes de première préférence, il est procédé à un nouveau décompte des suffrages. On élimine, pour ce faire, le candidat ayant reçu le moins de voix et les bulletins qui lui avaient été attribués lors du premier dépouillement sont répartis entre ses concurrents en fonction de la seconde préférence indiquée par chaque électeur. Ce processus est poursuivi jusqu'à ce que l'un des candidats obtienne la majorité absolue.

Les Sénateurs sont élus, au sein de chaque Etat, formant un seul collège électoral, au scrutin plurinominal avec vote préférentiel et répartition proportionnelle des sièges.

Chaque électeur reçoit un bulletin de vote sur lequel figurent les noms de tous les candidats de son Etat, groupés selon leur affiliation politique ou mentionnés comme se présentant à titre indépendant. Il indique alors un ordre de préférence entre tous les candidats.

Lors du dépouillement du scrutin, après élimination des bulletins nuls, il est procédé au calcul des votes de première préférence recueillis par chaque candidat.

Le quotient électoral est déterminé en divisant le total de ces suffrages de première préférence par le nombre de sièges à pourvoir et en augmentant d'une unité le produit de cette opération; les candidats ayant obtenu un nombre de voix égal ou supérieur au quotient ainsi déterminé sont déclarés élus.

Lorsqu'il reste des sièges à pourvoir, il est procédé à une deuxième répartition du même genre, sur la base de la deuxième préférence, avec transfert, au profit des candidats demeurant en lice, des restes des voix des élus.

Il est procédé à une élection partielle chaque fois qu'un siège devient vacant à la Chambre des Représentants en cours de législature. Lorsqu'un siège devient vacant au Sénat, l'Assemblée ou le Gouverneur de l'Etat concerné désigne un suppléant.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

C'est à la suite des difficultés rencontrées par le Gouvernement pour obtenir du Sénat l'approbation de diverses lois relatives au budget, y compris d'importantes affectations de fonds pour des opérations gouvernementales, que la décision de dissoudre le Parlement a été prise.

Le Premier Ministre, M. Gough Whitlam, avait menacé d'organiser de nouvelles élections si l'Opposition, majoritaire au Sénat, empêchait le vote de ces mesures. Celles-ci ont finalement été adoptées mais pas avant, cependant, que M. Whitlam n'ait recommandé de dissoudre l'Assemblée, ce qui fut fait le 11 avril 1974.

C'est donc dans une atmosphère difficile que M. Whitlam a déclaré que le Parti travailliste, plutôt que de proposer de nouveaux objectifs, se contenterait de viser ceux qu'il s'était déjà fixés. Tout en déplorant l'obstruction du Parlement, il a continué de demander le développement des services sociaux et de l'éducation — par exemple un plan national de la santé — et que l'on compte moins sur l'aide étrangère, aussi bien en matière d'investissements que de défense.

L'Opposition était dirigée par la coalition Parti libéral — Parti agrarien qui contrôle le Sénat. Le dirigeant du Parti libéral, M. Billy Snedden, présentait un plan en quatre points de lutte contre l'inflation et il promettait de réduire les impôts sur le revenu.

Pour la première fois depuis 1951, l'ensemble des membres de la Chambre et du Sénat devaient être renouvelés simultanément. 745 candidats au total se présentaient pour les 187 sièges à pourvoir, parmi lesquels 127 sièges à la Chambre, soit 2 sièges de plus que lors des élections précédentes par suite d'une augmentation de la population à Canberra et en Australie occidentale.

La proclamation des résultats finals a été retardée en raison à la fois de la complexité du système de vote préférentiel et du fait que le vote par correspondance est autorisé jusqu'à 10 jours après les élections. Le 22 juin, a été annoncé que le Parti travailliste avait perdu un siège à la Chambre mais qu'il avait, par contre, remporté 3 sièges supplémentaires au Sénat, se trouvant ainsi à égalité avec l'Opposition avec 29 sièges. On constate une augmentation du pourcentage des suffrages recueillis aussi bien par le Parti travailliste que par le Parti libéral.

M. Whitlam a formé un Gouvernement travailliste avec le nouveau Cabinet qu'il avait annoncé le 11 juin 1974.

Données statistiques*1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Représentants*

Nombre d'électeurs inscrits	7 897 506
Votants	7 535 768 (95,4 %)
Bulletins blancs ou nuls	144 762
Suffrages valablement exprimés	7 391 006

Formation politique	% des suffrages obtenus	Nombre de sièges
Parti travailliste australien	49,3	66 (—1)
Parti libéral	34,9	40 (+2)
Parti agrarien	9,9	21 (+1)
Parti pour l'Australie	2,3	—
Parti travailliste démocratique	1,4	—
Divers	2,0	
		127*

* 2 sièges de plus que lors des élections précédentes.

2. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Sénat

Nombre d'électeurs inscrits	7 759 571
Votants	7 410.511(95,5%)
Bulletins blancs ou nuls	798 126
Suffrages valablement exprimés	6 612 385

Formation politique	% des suffrages obtenus	Nombre de sièges
Parti travailliste australien	47,3	29 (+3)
Parti libéral-agrarien	42,6	29 (+3)
Parti travailliste démocratique	3,6	— (—5)
Divers	6,5	2 (—1)
		~60